



Rapport annuel
2018





DÉCHARGE DE RONDE SAGNE

RAPPORT ANNUEL 2018

à l'intention: des actionnaires,
des délégué(es), des offices cantonaux,
des partenaires.

CELTOR SA

Case postale 27
2710 TAVANNES
T 032 481 42 62
F 032 481 14 16
E info@celtor.ch
www.celtor.ch

HORAIRES

Du lundi au jeudi:

07h30 à 11h45

13h15 à 17h30

Vendredi et veille de fêtes:

07h30 à 11h45

13h15 à 16h30

Samedi (uniquement déchèterie):

08h00 à 11h30

TRANSPORTEURS 2018

TRANSPORTEURS	DÉCHETS
REICHERT TRANSPORTS SA 2603 Péry	Ordures ménagères, tournée verte, encombrants, papier, carton.
TRAVAUX PUBLICS 2740 Moutier	Déchets urbains Moutier
FREDY HOSTETTMANN 2738 Court	Tournée spéciale branches
MEISTER NICOLAS 2340 Le Noirmont	Déchets organiques de la restauration

4 Organes

5 Organigramme

6 – 7 Personnel

8 – 9 Mot du président

10 – 17 Finances

18 – 19 Administration

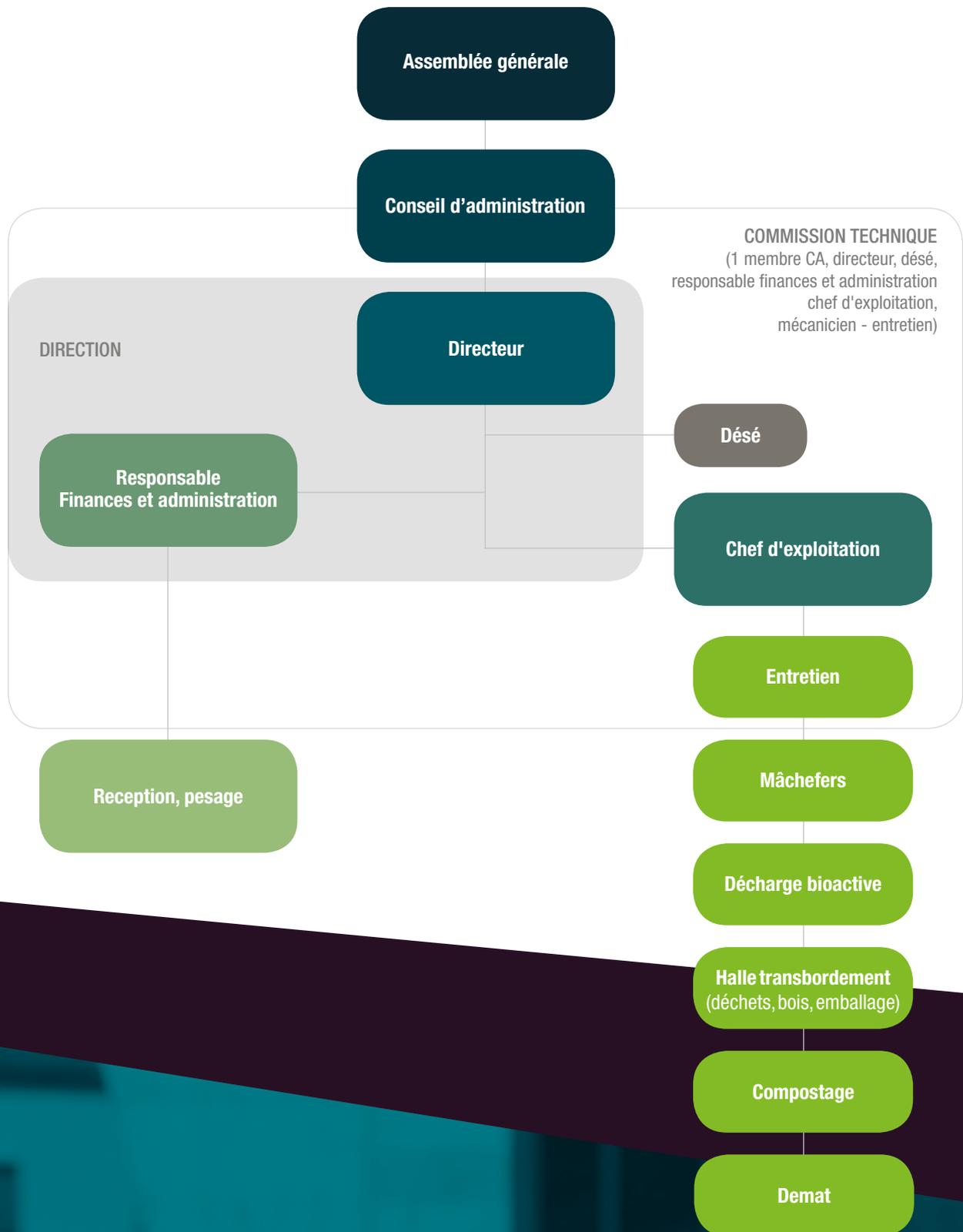
20 – 29 Exploitation

30 Le Conseil d'administration

Organes au 31.12.2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION	CONSEIL DE FONDATION	COMMISSION TECHNIQUE	COMMISSION DE PLACEMENTS
Président	Président	Président	Président
VOGT Michel Ingénieur EPFZ 2604 La Heutte	VOGT Michel 2604 La Heutte	GERBER Béat 3294 Büren an der Aare	VOGT Michel 2735 La Heutte
Vice-Présidente	Vice-Présidente	Vice-Président (Représentant CA)	Vice-Président
KUHNEN Anne-Marie Avocate 2712 Le Fuet	KUHNEN Anne-Marie 2712 Le Fuet	CLÉMENCON Jean-Jacques 2740 Moutier	JAEGGI Moritz 2603 Péry
Membres	Membres	Membre - Désé	Membre
CLEMENÇON Jean-Jacques Ing. Microtechn. Dipl. EPFL Conseiller municipal 2740 Moutier	JAEGGI Moritz 2603 Péry	SCHÄR Daniel 2716 Sornetan	STEINER Jacques 2710 Tavannes
JAEGGI Moritz Fiduciaire 2603 Péry	STEINER Jacques 2710 Tavannes	Responsable Finances Administration	Directeur
LEUENBERGER Bernard Conseiller municipal Membre comité Landi Président de la société Le Marronnier SA 2738 Court	Directeur	BAUMGARTNER Sophie 2718 Lajoux	GERBER Béat 3294 Büren an der Aare
MERCERAT André Conseiller de vente Vigier Beton Seeland Jura SA 2735 Champoz	GERBER Béat 3294 Büren an der Aare		Responsable Finances Administration
STEINER Jacques Ancien conseiller municipal Président du SETE 2710 Tavannes	Responsable Finances Administration		BAUMGARTNER Sophie 2718 Lajoux
Directeur	BAUMGARTNER Sophie 2718 Lajoux		
GERBER Béat 3294 Büren an der Aare			ORGANE DE RÉVISION
Responsable Finances Administration			Fiduciaire SORESA SA 2500 Bienne
BAUMGARTNER Sophie 2718 Lajoux			

Organigramme



Personnel au 31.12.2018

Au 31 décembre 2018, l'effectif était de dix-sept collaborateurs dont sept à temps plein, trois à taux réduit, six à l'heure et une apprentie employée de commerce représentant un total de 1040%, soit dix personnes à 100% et une à 40%.

DIRECTION-EXPLOITATION				2017	2018
GERBER	Béat	Directeur	3294 Büren an der Aare	100%	100%
EXPLOITATION					
BALETT	Ursula	Déchèterie	2603 Péry	A l'heure	A l'heure
BARTHE	Claire-Lise	Concierge, déchèterie	2732 Saules	50%	50%
BOILLAT	Thierry	Animateur scolaire	2953 Pleujouse	A l'heure	A l'heure
BURGER	Christoph	Compostage, aide halle de transbordement	2710 Tavannes	100%	100%
DARNI	Thierry	Déchèterie	2603 Péry	A l'heure	A l'heure
FREY	Christian	Décharge mâchefers, aide halle transbordement, DEMAT (décharge matériaux)	2732 Saicourt	100%	100%
GRABER	Jean-Maurice	Déchèterie	2712 Le Fuet	A l'heure	A l'heure
PELLISSIER	Régis	Aide halle transbordement	2615 Sonvilier	100%	100%
RÄTZ	Henriette	Déchèterie	2717 Fornet-Dessous	A l'heure	A l'heure
RÄTZ	Otto	Déchèterie	2717 Fornet-Dessous	A l'heure	A l'heure
SCHÄR	Daniel	Mécanicien, entretien machines et bâtiments, désé (délégué sécurité)	2716 Sornetan	100%	100%
WEBER	Laurent	Responsable halle de transbordement	2732 Saules	100%	100%
DIRECTION, FINANCES ET ADMINISTRATION					
BAUMGARTNER	Sophie	Responsable finances et administration	2718 Lajoux	100%	100%
ADMINISTRATION					
LINDER	Patricia	Réception-pesage	2712 Le Fuet	70%	70%
MOOSER	Claudine	Réception-pesage	2712 Le Fuet	60%	60%
GASSMANN	Aude	Apprentie	2710 Tavannes	100%	100%

EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31.12.2018

41%



59%





ARRIVÉE

Durant 2018, l'entreprise a connu une seule et unique arrivée qui est celle de l'apprentie employée de commerce de 1^{ère} année. Il s'agit de Mme Aude Gassmann de Tavannes. Elle a débuté son apprentissage le 1^{er} août 2018 dans le but de l'obtention de son CFC d'employée de commerce et le terminera le 31 juillet 2021. Au niveau des effectifs, l'année 2018, est quant à elle restée semblable à l'année 2017, à l'exception de M. Bémat Gerber passé du statut d'employé sur la décharge au statut de directeur. L'engagement d'un(e) collaborateur(trice) supplémentaire sur l'exploitation est prévu pour 2019.

CHANGEMENT AU SEIN DE LA DIRECTION

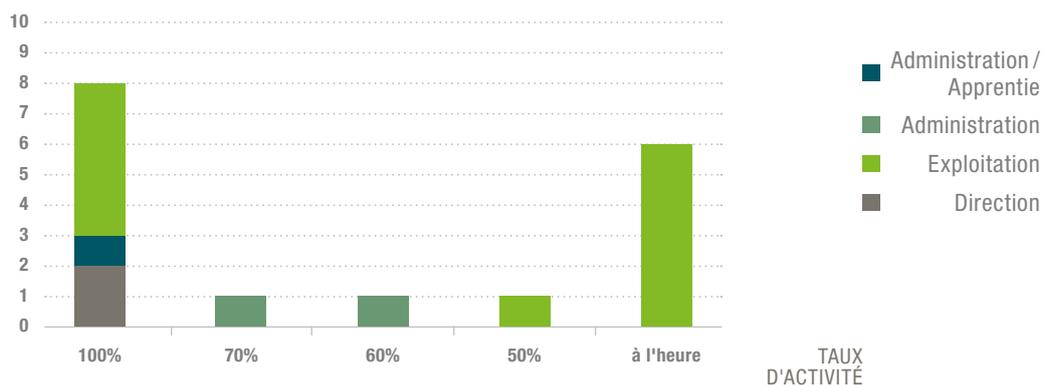
Fin septembre 2017, M. Bémat Gerber avait été nommé directeur ad intérim dans l'attente d'une future décision de la part du Conseil d'administration. Au 1^{er} mai 2018, M. Bémat Gerber a été nommé officiellement directeur. Il a également terminé, fin 2018, son brevet de spécialiste en installation de traitement des déchets ainsi que le brevet de spécialiste en préparation de matière première. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions. La direction reste ainsi composée de deux personnes : **M. Bémat Gerber**, directeur et **Mme Sophie Baumgartner**, responsable des finances et de l'administration.

DÉPART

L'unique départ de 2018 est un départ réjouissant car c'est celui de Mme Mégane Nicolet qui a obtenu, en juin 2018, son CFC d'employée de commerce après trois ans d'apprentissage. Suite à cette réussite, Mme Nicolet a rapidement trouvé un emploi dans son domaine. Nous la félicitons pour son brillant début de parcours professionnel et lui souhaitons un avenir prometteur.

NOMBRE DE COLLABORATEURS PAR TAUX D'ACTIVITÉ

NOMBRE DE COLLABORATEURS



Le mot du président 2018... une nouvelle génération aux commandes!

Cette année, pas de gros travaux d'infrastructure, à l'exception de la terminaison de l'étanchéité du casier libéré par le déplacement de la halle de stockage. Si l'exercice se termine une fois de plus par un excellent résultat, c'est que le chiffre d'affaires budgété a été dépassé dans pratiquement tous les domaines. En effet, le volume de la majorité des matières mises en décharge sur le site, ou négociées par l'entreprise est en augmentation. L'accroissement du volume du stock des balles de déchets durant l'été est notamment dû à l'augmentation du volume des incinérables réceptionnés et stockés en attente de leur consommation hivernale.

La maîtrise des coûts, à laquelle la plus grande attention est portée, est elle aussi un élément déterminant de notre résultat qui est plus que confortable. La dissolution de certaines provisions s'est avérée nécessaire, l'objectif pour lequel elles avaient été créées n'étant économiquement plus justifié.

Au niveau des investissements importants, mentionnons le remplacement du «Terminator», machine destinée à broyer les ordures et les incinérables, ainsi qu'un rouleau destiné au compactage du mâchefer mis en décharge.

L'activité des deux déchèteries a augmenté et c'est avec regret que Celtor n'a pas encore trouvé

de lieu propice à l'installation d'une déchèterie dans la région de Moutier. L'appel aux communes lors des séances d'information n'a pas eu d'écho.

Le projet Celtor II a été complété suite à un premier examen auprès de l'OACOT. Si les délais sont tenus par tous les partenaires, la publication devrait avoir lieu d'ici le milieu de l'année 2019 et les votations du plan de quartier par les communes de Tavannes et Reconvilier, lors de leur assemblée de fin d'année.

À l'exception de trois d'entre elles, les communes du rayon de Celtor ont opté pour les containers semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères. Certaines communes rencontrent quelques difficultés lors de l'implantation de ces



***L'exercice
se termine
une fois de
plus par un
excellent
résultat. »***

containers, victimes du syndrome «partout sauf devant chez moi» !

Enfin, l'année 2018 a été la dernière régie sous le total monopole communal. En effet, dès 2019 les entreprises ou groupes de plus de 250 personnes ne seront plus soumises au monopole et devront éliminer leurs déchets par d'autres canaux. À ce titre, Celtor a pris les devants en proposant aux entreprises régionales la location de containers-presse pour divers déchets tels que papier, carton, incinérables, etc.

Au premier mai, Monsieur Béat Gerber jusque-là nommé directeur ad intérim, a été confirmé dans sa fonction et nommé directeur de Celtor par le Conseil d'administration. Il assure la gestion de l'entreprise avec Madame Sophie Baumgartner, responsable «finances et administration» et membre de la direction. Le Conseil d'administration souhaite bonne route à cette jeune équipe dirigeante qui saura, avec le concours de leurs collègues sur le terrain, poursuivre le chemin tracé et conduire l'entreprise vers le succès. Les résultats de 2018 montrent qu'ils sont sur la bonne voie.

En conclusion, je tiens à adresser, au nom du Conseil d'administration, un chaleureux merci à toute l'équipe opérationnelle de Celtor qui s'engage pour «son» entreprise, jour après jour, avec efficacité et conscience professionnelle.

Merci aussi à mes collègues du Conseil d'administration pour leur travail, leur soutien et leurs conseils avisés.

Avec la nouvelle génération, l'équipe continue de gagner et c'est un bienfait pour la société et ses actionnaires.

Michel Vogt

Président du Conseil
d'administration

Finances

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2018 de CHF 10'026'536 est excellent. Il est supérieur de 11.55% au chiffre d'affaires budgété (8'868'000). Cette augmentation est principalement répartie sur une augmentation des tonnages d'incinérables, de mâchefers ainsi que de non incinérables. Les incinérables reçus se montent à 35'507 tonnes, les mâchefers à 33'305 tonnes et les non incinérables à 17'873 tonnes ce qui représente un montant total de CHF 6'063'233, soit 60.47% du chiffre d'affaires. Les ventes de matériaux non ferreux et ferraille de mâchefers ne sont pas en reste avec 1'656 tonnes livrées. Les charges ont également été bien maîtrisées voire souvent inférieures au budget.

LES INVESTISSEMENTS

Après neuf ans et 6100 heures de travail, le broyeur nommé « Terminator » a été remplacé. Cette machine est destinée à broyer les incinérables et les ordures ménagères avant l'emballage de ces derniers. Le rouleau destiné au compactage du mâchefer mis en décharge a également été remplacé.

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Un important travail a été mené au niveau de la réorganisation des provisions et des immobilisations. Ainsi, la durée de vie de tous les biens activés (immobilisations) a été revue et ils ont été inventoriés et réorganisés par catégorie. Les amortissements sont maintenant effectués selon de nouveaux taux et une nouvelle présentation. Cela explique une légère baisse de ces derniers par rapport à l'année précédente, et ce, malgré deux machines remplacées.

Aux passifs, les provisions ont également subi une réorganisation conséquente. Pour certaines, l'objectif pour lequel elles avaient été créées, il y a de nombreuses années, n'était plus économiquement justifié. Les comptes sont passés de sept provisions à long terme à une seule et unique provision destinée au développement du site, principalement en vue des charges importantes auxquelles l'entreprise devra faire face dans le cadre de Celtor II.

La présentation des immobilisations et des provisions répond maintenant à une demande faite par l'organe de révision. Chaque année, des améliorations sont apportées en matière d'organisation administrative et financière afin d'obtenir une gestion toujours plus précise et transparente des finances de Celtor SA et de sa Fondation mais également de la société Demat JB SA.

COMPTES 2018

Le chiffre d'affaires net se situe à CHF 10'026'535. Les charges d'exploitation à CHF 4'803'084, les charges du personnel à CHF 1'130'595 et les autres charges à CHF 1'841'610. Ce montant comprend CHF 1'105'000 alloués à la fondation, d'où un **résultat d'exploitation 1 de CHF 2'251'246**. À ce résultat se soustraie le résultat financier qui se monte à CHF 66 ce qui nous donne un **résultat d'exploitation 2 de CHF 2'251'180**.

Sont à déduire les amortissements d'un montant de CHF 1'037'592. Les amortissements ont diminué de 14.25% par rapport à 2017, cela s'explique par l'important travail réalisé au sujet des immobilisations. Un **résultat d'exploitation 3 de CHF 1'213'589** est alors obtenu.

À ce montant, nous soustrayons le résultat exceptionnel de CHF 385'747 composé principalement du bénéfice de la vente de machines, d'une diminution du ducroire ainsi que des dissolutions et constitutions de provisions. Lors de la réorganisation des provisions CHF 5'085'831 ont été dissouts des provisions existantes. De cette dissolution, CHF 4'627'510 ont été réattribués à la provision pour développement du site. De plus et au vu des différentes charges auxquelles Celtor devra faire face ces prochaines années dans le cadre de Celtor II, il a été décidé d'attribuer CHF 1'200'000 du résultat 2018 à cette provision. De ce fait, nous atteignons un **résultat final de l'exercice positif de CHF 827'842**.

Il est également important de rappeler que les activités provenant du service public restent déficitaires. Les autres activités de l'entreprise permettent de maintenir une situation financière stable et saine pour laquelle tout est mis en œuvre au quotidien afin de la conserver.

Résultat

Dans ces circonstances, l'exercice 2018 présente un bénéfice net de CHF 827'842. Le bénéfice au bilan se monte donc à CHF 7'817'905 (bénéfice 2018 CHF 827'842, bénéfice reporté CHF 6'990'063). En conclusion, le Conseil d'Administration invite l'Assemblée générale à:

1. Accepter les comptes de l'exercice 2018, tels que présentés;
2. Reporter le bénéfice de l'exercice 2018 d'un montant de CHF 827'842,08 à compte nouveau pour un total de CHF 7'817'904.89 de bénéfices reportés
3. Donner décharge au Conseil d'administration.

RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE



Rue Ernst Schuler 5 | 2500 Biel-Bienne 3
 Tél. 032 328 89 10 | Fax 032 328 89 19
 Av. Léopold-Robert 36 | 2301 La Chaux-de-Fonds
 Tél. 032 910 91 30 | Fax 032 910 91 39
 info@fhs-soresa.ch | www.fhs-soresa.ch
 Expert-réviseur ASR | Revisionsexperte RAB-Nr. 502 799

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des actionnaires de Celtor SA, Tavannes

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Celtor SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

fiduciaire soresa sa



luc grosjean
responsable du mandat



dominik borer
expert-réviseur agréé
réviseur responsable

Bienne, le 5 mars 2019

Annexes: Bilan, compte de résultat, flux de trésorerie, annexe et proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Mitglied TREUHAND | SUISSE

BILAN AU 31.12.2018

COMPTES	au 31.12.2018	au 31.12.2017
ACTIFS		
ACTIFS CIRCULANTS		
Liquidités, titres	8 075 972.34	5 882 628.73
Débiteurs, autres créances	1 631 902.24	1 761 128.62
Autres débiteurs	137 941.04	35 304.87
Actifs de régularisation	-	-
Total Actifs circulants	9 845 815.62	7 679 062.22
ACTIFS IMMOBILISES		
Immobilisations financières	5 482 308.93	5 481 325.43
Immobilisations corporelles meubles	1 233 460.00	885 374.75
Immobilisations corporelles immeubles	5 592 200.00	6 046 100.00
Total Actifs immobilisés	12 307 968.93	12 412 800.18
TOTAL ACTIFS	22 153 784.55	20 091 862.40

COMPTES	au 31.12.2018	au 31.12.2017
PASSIFS		
DETTES		
DETTES A COURT TERME		
Créanciers sur achats et prestations	2 106 354.32	1 909 261.51
Créanciers entreprise	-22 754.95	502.25
Autres dettes	1 115 066.72	708 017.88
Passifs de régularisation	33 505.55	38 661.55
Provisions	442 090.00	625 417.20
Total Dettes à court terme	3 674 261.64	3 281 860.39
DETTES A LONG TERME		
Provisions	10 285 618.02	9 443 939.20
Total Dettes à long terme	10 285 618.02	9 443 939.20
CAPITAUX PROPRES		
Capital actions	250 000.00	250 000.00
Réserves	126 000.00	126 000.00
Bénéfice / Perte	6 990 062.81	6 671 597.92
Total Capitaux propres	7 366 062.81	7 047 597.92
Bénéfice / Perte de l'exercice	827 842.08	318 464.89
TOTAL PASSIFS	22 153 784.55	20 091 862.40

COMPTE DE RÉSULTATS AU 31.12.2018

	au 31.12.2018	%	2018	%	au 31.12.2017	%
	COMPTES		BUDGET		COMPTES	
CHIFFRES D'AFFAIRES D'EXPLOITATION						
Ventes de prestations de services	9 397 390.48		8 092 000.00		8 571 455.20	
Autres Produits	795 657.49		787 000.00		848 787.58	
Déductions sur des ventes	-166 512.36		-11 000.00		-44 682.92	
CHIFFRES D'AFFAIRES D'EXPLOITATION	10 026 535.61		8 868 000.00		9 375 559.86	
ACHATS DE MARCHANDISES ET DE SERVICES						
Achats de prestations et services	4 629 747.27		3 865 000.00		4 432 017.71	
Charges d'énergie	156 668.71		125 000.00		143 314.26	
Autres charges	16 668.30		50 000.00		102 449.01	
Déductions sur achats	-		-		-	
ACHATS DE MARCHANDISES ET DE SERVICES	4 803 084.28		4 040 000.00		4 677 780.98	
MARGE BRUTE 1	5 223 451.33	52.10%	4 828 000.00	54.44%	4 697 778.88	50.11%

	au 31.12.2018	%	2018	%	au 31.12.2017	%
	COMPTES		BUDGET		COMPTES	
CHARGES DE PERSONNEL						
Salaires exploitation	666 251.86		750 000.00		849 034.74	
Salaires administration	289 084.19		320 000.00		274 493.44	
Charges sociales	148 070.00		207 000.00		190 212.25	
Autres charges	27 188.68		40 000.00		55 536.90	
CHARGES DE PERSONNEL	1 130 594.73		1 317 000.00		1 369 277.33	
MARGE BRUTE 2	4 092 856.60	40.82%	3 511 000.00	39.59%	3 328 501.55	35.50%

	au 31.12.2018	%	2018	%	au 31.12.2017	%
	COMPTES		BUDGET		COMPTES	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION						
Locations et attributions	1 161 645.47		1 056 000.00		1 057 849.70	
Entretiens, réparations, remplacements (ERR)	226 082.32		293 000.00		274 626.16	
Assurances choses, droits, taxes	80 119.80		91 000.00		82 000.95	
Energie, eau et épuration	80 533.28		96 000.00		96 579.21	
Frais administratifs et informatique	210 058.14		313 500.00		336 291.38	
Marketing et RP	26 433.31		41 500.00		42 746.22	
Autres charges	56 737.91		115 000.00		311 297.17	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 841 610.23		2 006 000.00		2 201 390.79	
RESULTATS D'EXPLOITATION 1	2 251 246.37	22.45%	1 505 000.00	16.97%	1 127 110.76	12.02%

	au 31.12.2018	%	2018	%	au 31.12.2017	%
	COMPTES		BUDGET		COMPTES	
RESULTATS FINANCIERS						
Charges financières	17 745.10		7 000.00		10 886.09	
Produits financiers	-17 679.10		-52 500.00		-34 091.84	
RESULTATS D'EXPLOITATION 2	2 251 180.37	22.45%	1 550 500.00	17.48%	1 150 316.51	12.27%
Amortissements	1 037 591.74		1 340 000.00		1 210 066.84	
RESULTATS D'EXPLOITATION 3	1 213 588.63	12.10%	210 500.00	2.37%	-59 750.33	-0.64%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	385 746.55		-156 000.00		-378 215.22	
RESULTAT DE L'EXERCICE	827 842.08	8.26%	366 500.00	4.13%	318 464.89	3.40%
Charges d'impôts	-		-		-	
BENEFICE	827 842.08		366 500.00		318 464.89	

ANNEXE

	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
1. Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels		
Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO).		
Les principes utilisés sont conformes à la loi. Aucun choix n'a été opéré, ni aucune décision discrétionnaire prise, qui pourrait avoir un effet significatif sur l'établissement des présents comptes annuels.		
2. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat		
<u>Participations essentielles</u>		
Vadec SA, La Chaux-de-Fonds : 8'018 actions, nominal 100, soit 4.45% du capital	801'800	801'800
Demat JB SA, Tavannes : 204 actions, nominal 1000, libérées à 50%, soit 51% du capital	102'000	102'000
4. Nombre de collaborateurs		
<u>Fourchette des emplois à plein temps en moyenne annuelle</u>		
Jusqu'à 10 emplois à plein temps		
> 10 jusqu'à 50 emplois à plein temps	pertinent	pertinent
> 50 jusqu'à 250 emplois à plein temps		
> 250 emplois à plein temps		
5. Propres parts du capital		
	2018	2017
	Nombre	Valeur en CHF
Propres parts du capital au début de l'exercice	10	1'000
Achat de propres parts du capital	-	-
Aliénation de propres parts du capital	-	-
Propres parts du capital à la fin de l'exercice	10	1'000
6. Explications concernant les postes exceptionnels, uniques ou hors période du compte de résultat		
Constitutions de provisions	-5'827'510	-
Ajustement taxes cantonales + fédérale	-11'678	-8'706
Divers postes non significatifs	-	-1'600
<i>Total des charges exceptionnelles, uniques ou hors période</i>	<i>-5'839'188</i>	<i>-10'306</i>
Ajustement taxe fédérale bioactif	26'508	37'721
Dissolutions de provisions	5'085'831	321'069
Variation du croire	109'500	-
Remboursement TVA	-	12'580
Produits TVA sur taxe cantonale	45'292	17'151
Gain sur vente d'immobilisation	186'310	-
Divers postes non significatifs	-	-
<i>Total des produits exceptionnels, uniques ou hors période</i>	<i>5'453'441</i>	<i>388'521</i>
Total du résultat exceptionnel, unique ou hors période	-385'747	378'215

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT L'EMPLOI DU BÉNÉFICE

	2018 CHF	2017 CHF
À la disposition de l'Assemblée générale		
Bénéfice reporté	6'990'063	6'671'598
Bénéfice de l'exercice	827'842	318'465
<i>Bénéfice résultant du bilan</i>	7'817'905	6'990'063
Propres actions	-1'000	-1'000
<i>Propres parts du capital</i>	-1'000	-1'000
Total à la disposition de l'Assemblée générale	7'816'905	6'989'063
Proposition du Conseil d'administration		
Bénéfice résultant du bilan	7'817'905	6'990'063
Report à compte nouveau	7'817'905	6'990'063

Administration



RÉCEPTION-PESAGE

La réception est toujours et encore le point clé de l'entreprise. Toutes les opérations de contrôle et de pesage y sont minutieusement effectuées par deux collaboratrices à temps partiel. En parallèle de la réception et du pesage, elles effectuent diverses tâches administratives comme les encaissements, la facturation, la gestion des timbrages du personnel, la gestion des déchets spéciaux et bien d'autres encore.

L'exécution rapide des pesages, grâce à trois ponts-bascules, est un des points forts de Celtor, unanimement appréciés par les chauffeurs, qui ne perdent ainsi pas de temps.

SÉANCES D'INFORMATION AVEC LES COMMUNES

Ces dernières se sont déroulées en avril pour la préparation de l'assemblée générale et en novembre pour le budget 2019. Lors de ces séances, les délégués de nos communes ont pris connaissance des projets en cours comme par exemple Celtor II et des services mis en place comme par exemple la location de containers-presse pour les entreprises. Les délégués ont également pu prendre connaissance de certaines statistiques au sujet du taux de fréquentation mensuel des déchèteries ou de certains calculs effectués en lien avec les taxes perçues sur les sacs.



Exploitation

Constituée en 1978, Celtor SA (centre d'élimination et de traitement des ordures) est une société anonyme de droit privé entièrement en mains publiques. Ses actionnaires se composent de 25 communes du Jura bernois ainsi que de 2 communes jurassiennes, avec un capital-actions de CHF 250'000.-.

Située sur les communes de Tavannes et de Reconvilier (site de Ronde Sagne), Celtor bénéficie de plus de trente ans d'expérience en matière de gestion des déchets. Elle compte 17 collaborateurs compétents et motivés. La formation continue des collaborateurs est gage de compétences et permet de répondre aux exigences toujours plus pointues dans le domaine du recyclage et de la valorisation des déchets. Celtor assume également son statut de société anonyme de droit privé en mains publiques en offrant des places d'apprentissage dans le domaine administratif.

Celtor SA a pour missions le stockage, la gestion et la valorisation des déchets, ainsi que la gestion des volumes de la décharge. Elle s'implique directement ou indirectement dans la vie économique de la région en créant des emplois et des activités dans les secteurs de la construction et du transport.

Celtor SA fournit, à ses communes actionnaires, les prestations suivantes:

- La collecte des déchets urbains (ordures ménagères).
- La collecte des déchets encombrants combustibles.
- La collecte des déchets compostables (tournée verte).
- La tournée «spéciale branches» au printemps.
- La collecte du papier et du carton.
- La collecte des déchets organiques de la restauration.
- Les déchèteries intercommunales (ouvertes le samedi de 8h00 à 11h30).

Celtor SA réceptionne

- Les déchets urbains issus des entreprises, des commerces et de l'artisanat.
- Les déchets encombrants combustibles.
- Le bois traité et non traité.
- Les déchets non incinérables.
- Les balayages de routes.
- Les terres polluées.
- Les mâchefers.
- Les déchets de chantiers et de la déconstruction.
- Les dépannages inter usines par la mise en balles de déchets urbains.



LES DÉCHETS URBAINS (ORDURES MÉNAGÈRES)

Celtor SA poursuit la collecte des ordures ménagères et des déchets encombrants combustibles dans ses communes actionnaires.

Les déchets encombrants d'un ménage sont les objets incinérables ne pouvant pas être insérés dans un sac officiel Celtor de 110 litres et être collectés de manière sélective. Ce sont des déchets urbains combustibles. Ils sont broyés pour être évacués par rail ou par route dans différentes usines d'incinération suisses. En 2018, 5'570 tonnes d'ordures ménagères et 1'190 tonnes d'encombrants ont été collectés lors des tournées planifiées dans les communes actionnaires.

Les communes souhaitant installer des containers semi-enterrés ont pu bénéficier de subventions octroyées par Celtor. 85% des communes actionnaires de Celtor a joui de ces subventions. Tous les containers semi-enterrés ne sont pas encore implantés, certaines communes sont confrontées à quelques problèmes quant aux choix de définir les endroits adéquats convenant à tout un chacun.

LE COMPOSTAGE

Depuis la mise en service de la halle de compostage en 1995, Celtor maîtrise parfaitement le processus du compostage grâce à ses connaissances en la matière, son savoir-faire et ses installations performantes. Le compost de très bonne qualité remplace avantageusement les engrais et fertilisants habituellement utilisés dans l'agriculture. Il y est effectué trois analyses par année. Ce produit à haute valeur ajoutée est à la disposition des agriculteurs de la région. Cette valorisation permet également de boucler le cycle matière et d'assurer une composition équilibrée des sols de la région à long terme.

Celtor a réceptionné 6'698 tonnes de déchets verts pendant l'année 2018. À titre comparatif, lors de ces débuts en 1996, 1'200 tonnes étaient réceptionnées.

Vu le franc succès de la tournée spéciale « branches », qui est offerte aux citoyens, cette dernière sera maintenue jusqu'à nouvel avis. Avec les 220 tonnes récoltées en 2018, elle désengorge fortement les collectes hebdomadaires.

LE PAPIER ET LE CARTON

Celtor SA prend également en charge les arrivages de papier et de carton. Autant le papier que le carton sont recyclés dans leurs filières respectives, et une fois traités, ces matériaux sont remis sur le marché. Cette manière de procéder permet d'économiser des ressources naturelles, et apporte ainsi une contribution à la protection de l'environnement. Le produit de la vente du papier est reversé intégralement aux communes. En 2018, ce sont 1'005 tonnes soit CHF 120'577.- hors taxe qui ont été restitués à nos communes actionnaires.

LES DÉCHETS ORGANIQUES DE LA RESTAURATION

Depuis 2012 Celtor propose un service de ramassage hebdomadaire des restes alimentaires provenant de la restauration (restaurants, cantines, cuisines, homes, etc.). Ces déchets produisent du biogaz par méthanisation, qui est ensuite valorisé sous forme d'énergie thermique et électrique. Celtor n'étant pas équipé d'une telle installation, ces déchets sont donc livrés chez un partenaire. Les restaurateurs intéressés peuvent prendre contact avec Celtor pour obtenir davantage d'informations concernant cette collecte.

LES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

Suite à l'ouverture de la première déchèterie en mai 2014 située sur la décharge de Ronde Sagne, le 5 novembre 2016, les habitants du Bas-Vallon ont pris connaissance de l'ouverture d'une déchèterie placée sur le lieu de l'ancienne halle d'écorage à Rondchâtel. Cette ouverture fut possible grâce à la collaboration avec la maison Vigier, propriétaire des lieux, qui a également entrepris des travaux d'assainissement de la halle. Celtor SA, en tant que locataire, a participé aux travaux et a mis son expérience à profit. Le 1^{er} septembre 2017, la déchèterie de Ronde Sagne, à Tavannes a été déplacée sous l'avant-toit de la halle de transbordement. Les différentes bennes présentes sous la halle ont été installées à cet endroit. Ce nouvel emplacement permet de maintenir l'aménagement durant la semaine et de laisser l'endroit sous la halle disponible pour d'autres activités de la société. Le flux des automobiles se trouve également amélioré. À cette date, des nouvelles règles de tri et d'acceptation des types de déchets sont entrées en vigueur, ainsi qu'un nouvel horaire. Ces déchèteries sont complémentaires aux circuits classiques de collecte et permet d'optimiser le recyclage et la valorisation des déchets.

Celtor offre une solution facile d'accès, complète et souhaite soulager les particuliers face à l'accumulation de déchets toujours plus volumineux. L'accès est limité aux particuliers provenant de toutes les communes actionnaires de Celtor. Les déchets professionnels, artisanaux et agricoles ne sont pas admis le samedi matin sur ces sites.

Sur le site de Rondchâtel, Celtor accueille chaque samedi entre 70 et 100 usagers, avec un total de 3549 véhicules en 2018. Sur le site de Ronde Sagne, le taux de fréquentation ne cesse d'augmenter. En 2018, la déchèterie de Tavannes a accueilli 13'090 usagers.

DÉCHARGE DE TYPE D LES CASIERS MÂCHEFERS

Pendant la période estivale 2016, Celtor a entrepris des travaux d'extension pour un nouveau casier de mâchefers. À l'ancien emplacement de la halle de tri, le creusage du casier a été effectué et les ordures enfouies ont été déplacées à la décharge inerte. L'étanchéification du casier a été entreprise selon une procédure bien définie dans OLED (Ordonnance sur la Limitation et l'Élimination des Déchets). Un bureau de géologues a accompagné les travaux et a surveillé les différentes opérations ainsi que les tests effectués. L'étanchéification n'ayant pas pu être terminée en 2016, en raison des mauvaises conditions météorologiques, a été terminée dès le mois de juillet 2017 et complètement finalisée en 2018. Les mâchefers sont actuellement aisément mis en place afin d'accueillir la nouvelle route cantonale qui sera construite sur une infrastructure solide, en l'occurrence une assise de mâchefers.

Les casiers de mâchefers servent à stocker les résidus résultant de l'incinération des déchets en usine de traitement et valorisation des déchets (UTVD). Une tonne de déchets combustibles produit environ 200 kilos de mâchefers.

Le stockage et le déferrailage des mâchefers est et reste un point fort de Celtor. Les livraisons provenant des usines d'incinération de Vadec La Chaux-de-Fonds, Vadec Colombier et Winterthur ainsi que quelques tonnages reçus de l'usine d'incinération de Perlen représentent 34'820 tonnes en 2018. Par respect de l'environnement, Celtor évite les parcours de bennes vides en alimentant ces usines en déchets à incinérer et en reprenant du mâchefer en retour, ce par le rail ou par la route.



LE BOIS

Le bois réceptionné à Celtor est broyé au moyen d'un broyeur universel du type « Terminator ». Une fois broyé, ce bois, issu principalement de la filière des chantiers ou récupéré dans les déchets encombrants des communes et donc impropre à une utilisation dans les chaufferies régionales, est acheminé vers de grandes chaufferies spécialisées. Ces dernières valorisent cette matière livrée par Celtor sous forme d'énergie thermique et production électrique, ce qui contribue grandement à la protection de l'environnement. À travers ces partenariats avec ces chaufferies spécialisées, Celtor a ainsi pu valoriser 3'033 tonnes de bois pendant l'année 2018.

LE DÉFERRAILAGE

Les premiers essais de déferrailage chez Celtor datent de 1994. Il s'agit de la valorisation des métaux ferreux et non ferreux extraits des mâchefers. Grâce à une installation performante et à un savoir-faire pointu, Celtor SA s'est forgé une réputation de premier plan avec un taux de récupération et de valorisation élevé des matériaux recyclés. L'installation actuelle donne entière satisfaction et fonctionne parfaitement. Des réflexions sont en cours afin de moderniser les installations actuelles et ainsi de suivre l'évolution dans les processus de valorisation.

Le déferrailage a permis d'extraire et de vendre 1'105 tonnes de ferraille ainsi que 458 tonnes de matériaux non ferreux.

DÉCHARGE DE TYPE E LE CASIER BIOACTIF

Cette année Celtor a réceptionné 17'873 tonnes de déchets à stocker en décharge de type E. Sur ces 17'873 tonnes, 9'790 tonnes sont des terres contaminées. Les matériaux enfouis dans le casier bioactif y sont stockés de manière définitive. Ces matériaux sont soumis à un suivi strict. La procédure est définie de manière précise dans la nouvelle OLED (Ordonnance sur la Limitation et l'Élimination des Déchets). Il s'agit essentiellement de matériaux provenant d'excavations de friches industrielles, d'anciennes décharges, ainsi que de démolitions contenant de l'amiante.

Ces activités sont soumises à de nombreuses réglementations. L'OLED définit notamment les conditions à remplir pour obtenir l'autorisation d'exploiter une telle décharge. Celtor SA dispose évidemment d'une telle autorisation. Cette dernière est régulièrement contrôlée et renouvelée par les autorités cantonales. Avant d'apporter des déchets pollués chez Celtor SA, le détenteur de ces matériaux doit obtenir une autorisation particulière du canton. Cette autorisation est ensuite remise à Celtor SA. Les matériaux font ainsi l'objet d'un suivi parfaitement contrôlé.

DÉCHARGE DE TYPE B LE CASIER DCMI

Les déchets de chantier, les matériaux terreux et pierreux ou les matériaux d'excavation qui ne peuvent pas être recyclés sont stockés dans le casier DCMI (décharge contrôlée pour matériaux inertes). Il s'agit essentiellement de minéraux non pollués ou très légèrement pollués. Par matériaux d'excavation, nous entendons les matériaux propres excavés lors de travaux de génie civil ou de constructions tels que fouilles, tunnels, cavernes et galeries. Comme pour les autres casiers, avec la nouvelle OLED, les directives concernant les teneurs maximales en polluant à respecter deviennent de plus en plus sévères.

Cette année Celtor a réceptionné 6'278 tonnes de matériaux inertes dans le casier de type B construit durant l'année 2013.

LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DE DEMAT-JB SA

Conformément au partenariat qui nous lie à Demat-JB SA (décharge de matériaux), nous nous occupons des activités de cette entreprise par la réception, la gestion et la revente des déchets de chantiers. Ceux-ci sont utilisés comme matériaux de remblayage dans le bâtiment ou dans les revêtements routiers.

Ces déchets sont triés, concassés et tamisés selon des normes strictes de protection de l'environnement. Une fois ces opérations effectuées, ces déchets minéraux de chantiers sont valorisés et réutilisés dans la construction et le génie civil (substitut de gravier, éléments de remblayage, fonds de coffre, pistes provisoires, etc.) en tenant compte de quelques restrictions d'utilisation (eaux souterraines, couches drainantes, aménagement de digues ou de remblais, remodelage de terrains). En procédant de la sorte, il est possible d'économiser un grand potentiel de ressources naturelles et de préserver également le volume exploitable des décharges actuelles. De plus en plus de cantons imposent des normes strictes et bien précises concernant la prise en charge et la valorisation de ces matériaux.

Cette année, comme l'année passée, la vente des matériaux recyclés est inférieure à la réception en atteignant 7'183 tonnes, tous matériaux confondus, contre 15'498 tonnes réceptionnées. Les entrées de matériaux recyclés ont diminué d'environ 33.66% par rapport à l'année passée et les sorties présentent également une diminution d'environ 11.62%.

Les informations financières et commerciales sont de la responsabilité et du ressort de l'entreprise Demat-JB SA.



LA MISE EN BALLES DE DÉCHETS URBAINS (BALA-PRESS)

En 2016, la Bala-Press acquise en 1997 a été remplacée après dix-neuf années de bons et loyaux services par un nouveau modèle plus performant. Cela fait maintenant dix-neuf ans que l'interdiction de mise en décharge des déchets combustibles est entrée en vigueur. La Bala-Press permet la mise en balles des déchets urbains. En procédant de cette façon, les balles peuvent être stockées en attendant d'être incinérées. Une balle pèse environ 700 kilos et représente un volume d'1m³.

La solution d'emballer et de stocker les déchets a été mise en place dans le but d'éviter le surplus ou le manque de ceux-ci dans les usines d'incinération. Cette manière de procéder permet d'obtenir un approvisionnement constant et lisse des usines d'incinération. Les déchets sont utilisés pour alimenter un réseau de chauffage à distance et produire de l'énergie. De ce fait, les usines sont confrontées à un manque de déchets en hiver et à un surplus en été. Grâce à ce principe, il est possible de stocker proprement le surplus d'ordures durant l'été et d'approvisionner rapidement les usines durant l'hiver. L'emballage des déchets est également utile lors de pannes ou de révisions des usines d'incinération.

HALLE DE TRANSBORDEMENT

La halle de tri, déplacée en 2015, est un plus concernant le flux de circulation, les chemins sont plus courts pour tous les utilisateurs, et le samedi lors de l'ouverture de la déchèterie les usagers ne doivent plus pénétrer sur le site de Celtor.

Sous cette halle sont actuellement triés le papier, le carton, le bois propre, les déchets incinérables ainsi que la ferraille. La déchèterie avec ses différents containers et récipients spécifiques pour permettre un tri sélectif, a été déplacée à l'arrière de la halle, à l'endroit prévu initialement. Ce nouvel emplacement permet de maintenir l'aménagement durant la semaine et de laisser l'endroit sous la halle disponible pour les activités mentionnées ci-dessus.



LES RAMASSAGES ET TRANSPORTS

En 2018, l'entreprise Reichert SA à Péry s'est occupée du ramassage de la tournée verte, des ordures ménagères, des encombrants, du papier et du carton, alors que l'entreprise Fredy Hostettmann à Court s'est chargée de la tournée spéciale branches. La maison Meister Recycling au Noirmont se charge du ramassage des déchets de la restauration. L'appel d'offres concernant le nouveau contrat de ramassage et de transport des ordures ménagères et des déchets verts entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et ce pour cinq ans, a été remporté par l'entreprise Reichert SA.

Chaque année, nous rappelons aux communes l'importance de l'entretien des points de collectes officiels, et aux citoyens l'utilité d'élaguer les arbres, de manière à faciliter et à soutenir le travail des équipes de ramassage.



LOCATION CONTAINERS-PRESSE

L'année 2018 est la dernière année régie sous le total monopole communal. Dès 2019, les entreprises ou groupes employant plus de 250 collaborateurs, ne seront plus soumises à ce monopole et devront éliminer leurs déchets par d'autres canaux. À ce titre, Celtor SA propose, en location, des containers-presse pouvant contenir des déchets tels que le papier, le carton ou des incinérables. Ils sont mis à disposition et livrés chez le client par les soins de Celtor. Lorsque le container est plein, sur un appel téléphonique de la part du client, Celtor se charge d'en organiser la vidange en collaboration avec un transporteur régional.

SÉCURITÉ

Chaque année de nouveaux protocoles d'application concernant les mesures de sécurités sont édictés par l'ASI. Ils se rapportent notamment aux solutions par groupes d'entreprise pour la sécurité au travail. Ces nouvelles mesures sont ensuite adaptées aux exigences qui touchent Celtor SA par l'intermédiaire de notre mécanicien M. Daniel Schär en tant que délégué sécurité (Désé) du site. À ce titre, il suit régulièrement les cours nécessaires à cette fonction. Deux accidents bagatelles non professionnels, un accident bagatelle professionnel et un accident professionnel sont survenus durant l'année 2018.





CELTOR II

Afin de pérenniser ses activités et de répondre aux besoins régionaux, Celtor poursuit toujours son projet d'extension appelé « CELTOR II » (surface de 39'600 m² pour un volume de 1'370'000 m³) de la décharge de Ronde Sagne, au sud de cette dernière. Les principaux éléments du projet sont le déplacement de la route cantonale au centre de la décharge et la construction de deux nouveaux casiers de stockage (DCMI et mâchefers).

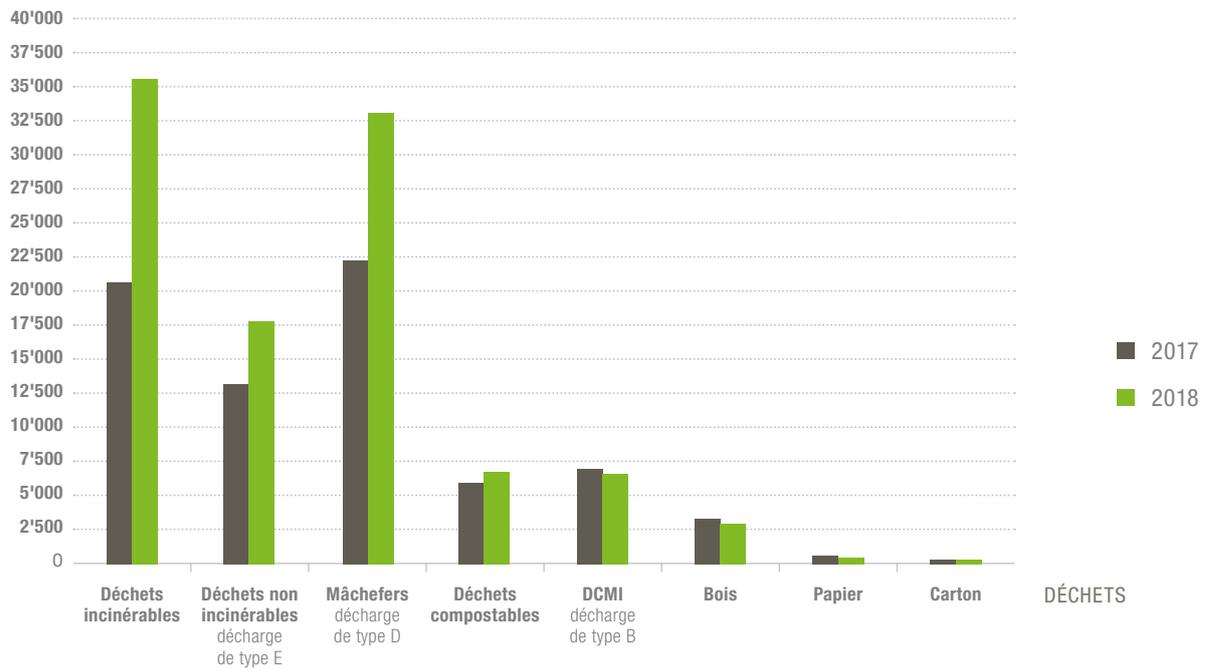
La réalisation des casiers se fera par étape en fonction de l'évolution des marchés pour s'achever en 2065 par la remise en état final de l'ensemble du site de Ronde Sagne. Dans le cadre du Rapport d'Enquête Préliminaire (REP), l'Office cantonal de la Coordination Environnementale et de l'Energie (OCEE) a rendu sa décision (synthèse des prises de position des services cantonaux de protection de l'environnement) le 8 septembre 2015 en résumant le dossier de la façon suivante :

« Pour le moment, les services spécialisés n'ont fondamentalement pas d'objection à formuler par rapport au projet, ce qui permet d'envisager que le projet puisse être réalisé conformément aux normes de protection de l'environnement en vigueur ».

Partant de cette décision et de l'Information à la Population de fin 2015, les années 2016 et 2017 ont été consacrées à affiner le projet, en particuliers dans les domaines du défrichement (déboisement, reboisement, compensations), de la nature (propositions de compensations, accord des propriétaires des biens-fonds concernés) et des procédures administratives en matière d'autorisation de construire et de durée légale d'exploitation. L'Examen Préalable a été examiné par l'OACOT. Cette année, suite à cet examen, le projet Celtor II a été complété par quelques adaptations. Si les délais sont tenus par les partenaires, la publication devrait avoir lieu d'ici le milieu de l'année 2019 et les votations du plan de quartier par les communes de Tavannes et Reconvilier, lors de leur assemblée de fin d'année.

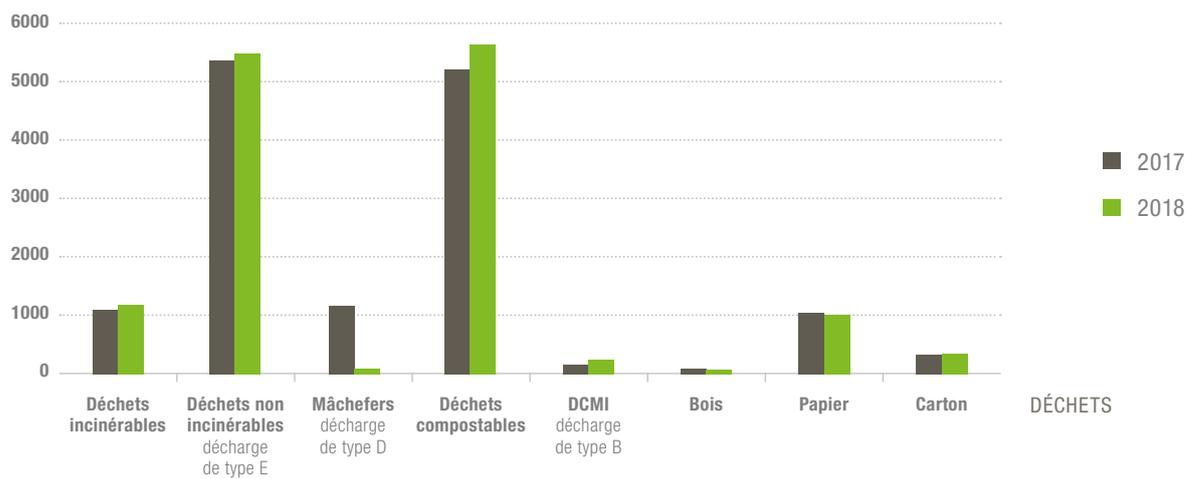
STATISTIQUES ANNUELLES (TOUS LES DÉCHETS – COMMUNES ET AUTRES)

TONNES



STATISTIQUES ANNUELLES (UNIQUEMENT LES COMMUNES)

TONNES



Conseil d'administration



Membre
CLÉMENÇON
Jean-Jacques
Moutier

Membre
MERCERAT
André
Champoz

**Vice-
présidente**
KUHNEN
Anne-Marie
Le Fuet

Président
VOGT
Michel
La Heutte

Membre
STEINER
Jacques
Tavannes

Membre
LEUENBERGER
Bernard
Court

Membre
JAEGGI
Moritz
Péry





CELTOR SA

Case postale 27
2710 TAVANNES

www.celtor.ch